



Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeurs et professeurs d'université

Le 10 février 2020

PAR COURRIEL : Martin.Marcoux@usainteanne.ca

M. Martin Marcoux
Président du Conseil des gouverneurs
Université Sainte-Anne
1695, route 1
Pointe-de-l'Église, Nouvelle-Écosse
B0W 1M0

Monsieur,

Je vous écris au nom de l'Association canadienne des professeurs et professeures d'université (ACPPU), une organisation représentant quelque 72 000 membres du personnel académique dans 125 universités et collèges du pays. Il y a quelques semaines, l'Association des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université Sainte-Anne (APPBUSA) nous a fait part d'importants problèmes de collégialité par rapport au possible renouvellement du mandat du recteur de votre institution.

Le syndicat nous a fait savoir qu'en décembre dernier, le Conseil des gouverneurs avait modifié la clause 3.4.5 du règlement n° 1 de la Régie interne afin de permettre au recteur ou à la rectrice en poste d'être admissible à la reconduction de son emploi pour un ou plusieurs mandats. Cette décision a été prise sans consulter la communauté universitaire et nous voulons nous assurer que vous corrigerez le tir et que le processus de renouvellement qui sera mis en place sera ouvert et transparent.

Le choix d'un recteur ou d'une rectrice ainsi que le renouvellement du mandat de celui/celle-ci sont fondamentaux pour l'avenir d'une université et ces décisions doivent être prises dans le respect de la collégialité, comme le veut la longue tradition universitaire. Cette importante nomination doit suivre une procédure rigoureuse qui comprend une consultation du corps professoral et des étudiants.

Sans cette collégialité, le Conseil des gouverneurs ne saurait prendre une décision éclairée. L'idée ici est d'éviter que les administrateurs avalisent automatiquement un renouvellement sans poser de question alors que la personne à la tête de l'établissement pose problème ou, à l'autre extrême, rejettent un renouvellement alors que le recteur ou la rectrice en poste sont appréciés par la communauté universitaire pour de bonnes raisons.

Depuis sa création en 1951, l'ACPPU a toujours défendu le principe de la collégialité dans la gouvernance comme outil essentiel pour garantir une éducation de qualité. En tant que président

Le 10 février 2020

du Conseil des gouverneurs, vous avez le pouvoir de vous assurer que cet important équilibre soit conservé et nous espérons que vous agirez en conséquence.

La présidente,



Brenda Austin-Smith

/mc

c.c. Daniel Long, Président, Association des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université Sainte-Anne (longdan19@gmail.com)